

# Bulletin

## ACCUEIL

[Convocation](#) au prochain conseil municipal

Nouveaux articles :

[Bal Country](#)

[Cérémonie du 19 mars 2013](#)



**Mairie de Salavre**  
10 Place de la Mairie  
01270 Salavre

Téléphone : 04 74 47 39 07  
Fax : 04 74 30 14 73  
mail : [mairie-salavre@orange.fr](mailto:mairie-salavre@orange.fr)  
site : [www.salavre.fr](http://www.salavre.fr)

### Horaires d'ouverture

#### Accueil du public

Mardi : de 9h à 12h et de 17h30 à 18h30  
Jeudi : de 13h30 à 16h30

#### Permanence municipale

Mardi et Jeudi : de 17h30 à 18h30

#### Accueil téléphonique

Lundi : de 13h30 à 17h  
Mardi et Jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30



# Municipal



# Année 2012

Toujours très apprécié de mes concitoyens, cette cinquième édition du bulletin municipal paraît légèrement décalée, ce qui permet de parler de l'année 2012 et début 2013 ; 2014 étant une année électorale il sera plus difficile d'en établir un.

Je pense qu'il sera encore plus complet, vous apportera d'autres renseignements.

Vous trouverez l'état civil, les délibérations d'il y a un siècle, les informations sur la commune, les associations, l'intercommunalité et toutes les informations utiles.

Je remercie tout particulièrement les riverains et usagers de la RD 52 qui, du mois de septembre à début décembre 2012 et le mois de juin 2013, ont subi énormément d'inconvénients pendant la sécurisation de la traversée du village, la mise en place de la zone 30.

Dans la foulée du lotissement, un autre projet couteux se profile, la mise en conformité du système d'assainissement du lagunage. Les travaux de la chapelle de Dingier seront engagés dans le dernier trimestre 2013. D'autres projets comme l'aménagement de la Place du 19 mars 1962 et les toilettes publiques adaptées aux handicapés sont en cours de réflexion.

Pour se mettre à la pointe de la technologie, car maintenant presque chaque famille est équipée d'un matériel informatique (adultes, enfants, petits-enfants), au début de l'année 2012, l'équipe municipale a prononcé le mot « Site Internet ». Dans la foulée, une commission s'est mise en place bien accompagnée par la secrétaire de Mairie, Amandine Genessay, qui a effectué un excellent et important travail et je l'en remercie.

Sur ce site « [www.salavre.fr](http://www.salavre.fr) » pour les personnes ayant un accès à Internet, vous pourrez retrouver pratiquement tous les articles de ce bulletin mais en plus il y aura des informations utiles mises à jour au fur et à mesure de l'actualité, par exemple, les comptes-rendus de conseil municipal, l'état civil, les démarches administratives etc..., ainsi que les annonces des manifestations des associations.

A tout moment, ce site pourra évoluer et toutes les idées seront les bienvenues, il suffira de les transmettre au secrétariat de la Mairie en direct, par téléphone et aussi à l'adresse mail : [mairie-salavre@orange.fr](mailto:mairie-salavre@orange.fr). Celles-ci, après accord de la municipalité, seront diffusées.

Je reste à la disposition des administrés ainsi que mes adjoints lors des permanences en mairie que nous tenons les mardi et jeudi de 17 h ½ à 18 h ½ et bien entendu sur rendez-vous.

Amicalement et bonne lecture.

Le Maire,  
Gérard POUPON

### Sommaire

Page de couverture :	page d'accueil du site internet communal <a href="http://www.salavre.fr">www.salavre.fr</a> , photos du changement de la canalisation d'eau sous la RD 52 et massif du fleurissement
p. 2 :	Le Mot du Maire
p. 3 :	Salavre d'hier ...
p. 9 :	... Salavre d'aujourd'hui ... 2012 en résumé...
p. 16 :	... la vie du village ... vue par les associations ...
p. 22 :	... Gros plan ...
p. 24 :	... Salavre de demain
p. 26 :	informations pratiques

Directeur de la publication :  
Le Maire Gérard POUPON

Rédaction :  
Amandine Genessay

Tirage à 200 exemplaires

Impression : Espace Copie Pro

**Salavre d'hier ...  
en 1912 que s'est-il passé ?**

**Naissances**

TABLE ALPHABÉTIQUE

NUMEROS des ACTES	NOMS ET PRÉNOMS	DATES DES ACTES
10	Bordet Léon André Joseph	24 x <sup>bre</sup> 1912
9	Buathier Prosper Marie Gabriel	14 g <sup>bre</sup> id
3	Moiroud Marcelle Marthe	26 Mai
6	Mouchet Emile Albert	11 Juillet
8	Noël Fernand Edouard Ernest	20 août
5	Perné Camille Victor	10 Juillet
7	Tomnatau Albert Jean Eugène	9 août
1	Prompt Renée Marcelle	10 Mai
4	Cournier Jean Joseph Marie	23 Juin
2	Vieux Marcel Aimé Jean Joseph	27 Mars

**Mariages**

TABLE ALPHABÉTIQUE

NUMEROS des ACTES	NOMS ET PRÉNOMS	DATES DES ACTES
3	Mayer Jules Ernest et Dame Puthod Marie Zéphirine	20 g <sup>bre</sup> 1912
1	Noël Edouard Alexis et E <sup>lle</sup> Duot Maria Alice Léontine	10 février 1912
2	Ceyre Jean Marie et Dame Morel Marie Virginie	13 g <sup>bre</sup> 1912

**Décès**

TABLE ALPHABÉTIQUE

NUMEROS des ACTES	NOMS ET PRÉNOMS	DATES DES ACTES
4	Boisson Claude François	1 <sup>er</sup> Mai 1912
9	Bouichard Joseph Marie	25 octobre id
1	Bouvard Théophile	22 février
11	Bouvard (enfant mort-né)	26 x <sup>bre</sup>
2	Gauge Marie Julie	18 Mars
7	Buathier Marie Victorine	14 août
5	Mouchet Claude Joseph	23 Mai
3	Wallet Marie Emilie	12 avril
6	Ferret André Joseph	21 Juin
10	Cournier Jean Joseph Marie	20 x <sup>bre</sup>
8	Vuillod Marie Veronique	5 g <sup>bre</sup>

Il est rappelé qu'en 1912, le Conseil municipal élu en 1908 était composé de 12 membres :

M. Philidor Puthod, Maire, M. Claude Nallet, Adjoint, M. Clément Blanc, M. Prosper Bouvard, M. Dosithée Féaud, M. Jacques Louis, M. François Michel, M. Auguste Moiroud, M. Jean Mouchet, M. Constant Perné, M. Ferdinand Perret et M. Cyrille Prompt

### **Séance du 25 février 1912 :**

- L'assemblée sur proposition du Bureau d'Assistance suivant la délibération de ce jour admet à l'assistance médicale gratuite pour 2 personnes âgées domiciliées sur la commune.
- En continuation de la séance, le Conseil municipal suivant une lettre préfectorale en date du 16 janvier dernier, vote pour une retraite ouvrière et paysanne en faveur des employés de la somme de 36 francs à prendre sur les fonds libres de la commune.

### **Séance du 28 avril 2012 :**

- Le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la note préfectorale du 7 mars dernier invitant l'Assemblée à énumérer les articles du budget où sont inscrits les salaires des assurés et à indiquer le montant de la contribution patronale à ajouter à chacun des articles. En conséquence, le Conseil décide qu'il y a lieu d'ajouter à l'article 13 et à l'article 88 de l'exercice 1912 la somme de 13.50 francs à l'article 13 et pareille somme à l'article 88 pour assurer l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes au garde champêtre et au cantonnier pendant le dernier semestre 1911 et l'année 1912.
- Le Président donne connaissance à l'assemblée d'une lettre de M. le Préfet de l'Ain, en date du 22 mars dernier pour laquelle la Commune est informée qu'il est accordé aux sapeurs-pompiers, conformément à la loi du 31 juillet 1907, une subvention de 80.70 francs et il invite le Conseil à en déterminer l'emploi. L'Assemblée sur la proposition de son Président décide que cette subvention sera affectée à l'entretien du matériel d'incendie.
- M. le Maire expose au Conseil que, conformément à l'article 19 de la loi du 15 août 1893 et suivant le certificat médical en vertu de l'article 3 de la même loi, prescrivant l'hospitalisation d'un habitant de la commune depuis 6 ans, a été admis à l'hôpital-hospice de Verjon, au compte de l'assistance médicale gratuite. Le Conseil municipal approuve ce qui a été fait par le Maire, concernant l'hospitalisation au compte de l'assistance médicale gratuite.
- En continuation de la séance, le Conseil, sur la proposition de son Président, vote la somme de 18 francs à prendre sur les fonds libres de la commune en faveur de l'entrepreneur de la coupe d'affouage de Dingier pour le désintéresser des travaux faits en 1910 dans la forêt.

### **Séance du 19 mai 1912 :**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salavre, proclamés par le bureau électoral, à la suite des opérations des 5 et 12 mai, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 47 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents : Ms les Conseillers municipaux : Claude Nallet, Clément Blanc, Cyrille Prompt, François Michel, Ferdinand Perret, Jean Mouchet, Constant Perné, Jacques Louis, Auguste Moiroud, Dosithée Féaud, Prosper Bouvard et Philidor Puthod. La séance est ouverte sous la présidence de M. Philidor Puthod, Maire qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Ms les membres présents dans leur fonction de Conseillers municipaux. M. Auguste Moiroud, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Prosper Bouvard.

- Election du Maire : 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des arts 76.77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

12

A déduire bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : M. Philidor Puthod 11 voix, et ayant obtenu la majorité absolue à été proclamé Maire.

- Election de l'Adjoint :

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes, sous la présidence de M. Philidor Puthod, élu maire, à l'élection de l'Adjoint :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. Claude Nallet 10 voix et M. François Michel 1 voix. M. Claude Nallet ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et le Président l'a installé en qualité d'adjoint.

- Délégués au bureau d'Assistance :

Le Président invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués au bureau d'Assistance :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

M. Cyrille Prompt : 10 voix

M. Auguste Moiroud : 7 voix

M. François Michel : 4 voix

M. Dosithée Féaud : 1 voix

M. Jacques Louis : 1 voix

Ms Cyrille Prompt et Auguste Moiroud ayant obtenu la majorité absolue sont nommés membres du bureau d'Assistance pour une période de quatre ans.

## Séance du 26 mai 1912 :

- Vu le budget approuvé pour l'année 1912, et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et des dépenses de 1911 ;

Vu pareillement le budget proposé pour l'année 1913 ;

Considérant que les recettes proposées au budget de 1913 y compris le produit des centimes additionnels spéciaux pour la vicinalité ne s'élevant qu'à la somme de : 4 444 francs

Tandis que les crédits proposés pour dépenses annuelles diverses, telles que les cotisations municipales, les frais d'administration, l'instruction primaire, le salaire des gardes champêtres et forestiers, le service de la vicinalité etc... font un total de : 6 595 francs

Qu'en conséquence, il reste à pourvoir au déficit de : 2 151 francs

Considérant que les dépenses à faire sont indispensables et que la commune ne peut y pourvoir qu'en obtenant l'autorisation de s'imposer extraordinairement ;

Est d'avis que la Commune soit autorisée à s'imposer extraordinairement au principal de ses quatre contributions directes :

Savoir :

1<sup>er</sup> pour le paiement du salaire du garde champêtre, 11 centimes additionnels, représentant la somme de 409 francs

2<sup>ème</sup> pour l'insuffisance de revenus des centimes additionnels représentant la somme de 1 742 francs, soit la somme égale au déficit ci-dessus de 2 151 francs.

- Le Conseil municipal de la commune de Salavre, vu le compte rendu par le Sieur Billoud, Percepteur Receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1911, jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend :

Le rapport du compte final de l'exercice 1910 ;

Les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1911 ;

Les recettes et les dépenses concernant les services hors budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1911, établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice, pendant les trois premiers mois de 1912 :

Délibère :

Art 1<sup>er</sup> : Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1911, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture conformément à l'Art 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion 1911 pour la somme de 7 448.66 francs, les dépenses pour celle de 6 579.06 francs, fixe l'excédent de la recette à 869.60 francs.

Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de 1 871.93 francs, déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1911 de la somme de 2 741.53 francs.

Art 2 : Statuant sur les opérations de l'exercice 1911, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, le Conseil admet que les opérations effectuées tant pendant la gestion 1911 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1912, savoir :

En recettes pour : 7 775.26 francs

En dépenses pour : 6 406.06 francs

D'où il résulte un excédent de recette de : 1 369.20 francs

Le résultat définitif de l'exercice 1910 ayant présenté un excédent de recettes de 1 330.61 francs

Le résultat définitif 1911, égal au résultat du compte d'administration est un excédent de 2 699.81 francs

- M. le Maire soumet au Conseil Municipal la gestion financière de la commune pendant l'exercice 1911 et se retire de la salle des séances. M. Claude Nallet, Adjoint est nommé président par la voie du scrutin secret. Il expose au Conseil qu'il y a lieu d'examiner la situation financière de M. Philidor Puthod, Maire, pendant l'exercice 1911, tant en recettes qu'en dépenses. L'Assemblée, après avoir pris connaissance des comptes administratifs présentés par M. le Maire, les approuve sans observation et lui adresse ses félicitations pour la bonne tenue des dits comptes.
- Le Conseil décide qu'il sera prélevé en 1913, sur l'ensemble des revenus ordinaires ou centimes pour insuffisance de revenus et affecté aux chemins vicinaux, la somme de 509 francs + 5 centimes spéciaux ordinaires évalués à 184 francs et 3 journées de prestations évaluées à 1 700 francs soit un total de 2 393 francs. Sur cette somme, il sera prélevé le salaire du cantonnier : 509 francs, l'entretien des chemins vicinaux ordinaires : 1 184 francs, les chemins de grande communication : 657 francs et le personnel du service vicinal : 43 francs, soit un total de 2 393 francs.
- Le Maire soumet au conseil le rapport de M. l'Agent Voyer en chef, en vue de l'application de l'article 5 de la loi de finances du 21 mars 1903, autorisant les conseils municipaux à remplacer par une taxe vicinale tout ou partie des prestations que la loi du 21 mai 1836 leur permet de voter pour les chemins vicinaux. Le Conseil, après avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents, que l'impôt de la prestation sera acquitté en nature pour l'année 1913.

### **Séance du 16 juin 1912 :**

- Vu la délibération du Bureau d'Assistance en date de ce jour proposant l'assistance aux vieillards pour un sieur inscrit sur la liste d'assistance 2<sup>ème</sup> partie, au compte de la commune de Cormoz qu'il a quittée depuis 18 mois seulement et où il a son domicile de secours, et qu'il lui soit allouée la somme de 10 francs par mois.

### **Séance du 9 août 1912**

- Le Maire expose à l'assemblée qu'elle a à nommer deux délégués chargés avec le Président de la révision des listes des électeurs consulaires pour l'année 1913. Par voie du scrutin secret, l'assemblée a nommé Ms Claude Nallet, adjoint et François Michel, conseiller municipal.
- M. le Maire propose de nommer quatre membres pour faire partie de la Commission scolaire, conformément à l'art. 5 de la loi du 28 mars 1882. En conséquence sont désignés pour faire partie de ladite Commission Ms Auguste Moiroud, Ferdinand Perret, Dosithée Féaud et François Michel.
- M. le Maire propose au Conseil de mettre en adjudication la chasse sur les terrains communaux sur une mise à prix de 100 francs attendu que le produit des cartes de chasse délivrées l'année dernière a été bien inférieur à celui des années précédentes. L'assemblée, ouï l'exposé de M. le Maire, est d'avis que la chasse sur les terrains communaux soit mise en adjudication et prie M. le Maire de faire le nécessaire après approbation de la présente délibération.

- En continuation de la séance, le Conseil municipal est d'avis de supprimer le crédit affecté aux cours d'adultes de Salavre et de Dingier, attendu que la somme destinée à ces cours grève sensiblement les contribuables qui sont de plus en plus éprouvés depuis quelques années par suite de manque de récolte vinicole.
- Le Conseil municipal vu la délibération du Conseil municipal de Montfleur demandant le transfert de la foire du 13 juin au lundi après le premier dimanche du mois de juin, accepte ce changement.
- M. le Maire expose au Conseil que le projet de construction d'une ligne de chemin de fer devant ouvrir une voie plus courte et plus rapide entre la France, l'Italie et les pays situés à l'Extrême-Orient, est de nouveau à l'ordre du jour ; Que des divers projets en présence, deux surtout paraissent retenir plus spécialement l'attention des pouvoirs publics ; celui de Paris, Dijon, Saint Amour, Oyonnax, Bellegarde et Annemasse et celui de Paris, Dijon, Lons le Saunier, Saint Claude, La Faucille, Genève et Annemasse ; que notre Région étant spécialement intéressée à la construction de cette grande ligne, il propose au Conseil d'émettre de nouveau un vœu en faveur du projet qui la favoriserait le plus.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, considérant que le commerce de l'Allemagne avec les pays de l'Extrême-Orient se trouve grandement favorisé au préjudice du commerce français, depuis l'ouverture récente de la ligne du Simplon ; que cette situation crée à notre détriment une infériorité qui peut devenir très grave ; que pour conserver à notre pays les débouchés qu'il a ouverts à l'étranger et qui sont menacés par le raccourci de la ligne du Simplon et pour leur donner un plus grand essor, il y a lieu de construire sans retard, une ligne directe et plus rapide. Considérant que le projet de Lons le Saunier, Saint Claude, La Faucille, Genève qui serait d'une construction extrêmement coûteuse en raison des souterrains nombreux et très longs qu'il comporte, présenteraient en outre le très grave inconvénient d'emprunter le territoire Suisse et par suite de couper les communications entre l'Ain et les Savoies et de laisser ainsi, en cas de guerre une porte de plus ouverte à l'ennemi sur notre territoire.

Considérant que de tous les projets en présence, celui de Saint Amour, Oyonnax, Bellegarde qui serait construit entièrement sur le territoire français, permettrait la défense vraiment efficace de notre frontière en serait d'une construction moins onéreuse ;

Considérant d'autre part que cette ligne qui s'amorcerait à Saint Amour et traverserait la partie Est de notre canton et favoriserait grandement la situation économique de notre région et notamment celle du canton de Coligny ;

Emet à l'unanimité le vœu que le projet de la ligne de Saint Amour, Oyonnax, Bellegarde soit adopté définitivement et mis en construction dans le plus court délai possible comme étant seul favorisant la défense nationale et les intérêts purement français.

### **Séance du 13 août 1912 :**

- Vu la délibération du bureau d'assistance, en date de ce jour concluant au rejet de la demande de M. l'Econome de l'Hôpital de Bourg, invitant la commune de Salavre à prendre à sa charge les frais d'hospitalisation d'un Sieur de la commune. Considérant que le dit Sieur possède quelques immeubles dont la valeur peut largement suffire à son entretien à l'hôpital ; considérant d'autre part qu'il lui est possible de se créer les ressources nécessaires aux frais de son séjour à l'hôpital, d'autant plus qu'il est sans enfant et vient de léguer ses biens à des parents éloignés et à des étrangers ; estime qu'il n'y a pas lieu actuellement de lui venir en aide et regrette de ne pouvoir donner suite à la demande de l'Econome de l'Hôpital de Bourg.
- En continuant la séance, le Conseil municipal vote en faveur de M. Alexandre Nallet, la somme de 10 francs à prendre sur les fonds libres de la commune, pour la confection des lots d'affouage de la mairie et des écoles, exercice 1911.

### **Séance du 17 novembre 1912 :**

- Il est procédé à la nomination des délégués à la commission chargée d'opérer la révision de la liste électorale pour l'année 1913 et aux commissaires répartiteurs titulaires et suppléants
- Le Conseil municipal vu le procès-verbal d'estimation de la coupe affouagère de Bouillon pour l'exercice courant dressé comme suit par l'administration forestière, approuve ladite estimation et nomme pour entrepreneurs responsables le Sieur Jean Claude Bouchard.

Savoir : Bois d'industrie 8.5 m<sup>3</sup> à 20 francs = 170 francs + 2 m<sup>3</sup> à 15 francs = 30 francs et Bois de chauffage 70 stères à 7 francs le stère = 490 francs + 4700 fagots à 20 francs le cent = 940 francs soit un

total de 1 630 francs. A cette somme il faut déduire 345 francs de frais d'exploitation + 10 francs de travaux d'amélioration = 355 francs soit un reste de 1 275 francs. Les frais de régie de l'Etat s'élève à 63.75 francs.

- L'assemblée vu le procès-verbal d'estimation de la coupe affouagère de Bonalat, forêt de Dingier pour l'exercice courant et dressé comme suit par l'administration forestière approuve ladite estimation et nomme pour entrepreneur Monsieur Jean Victor Pommatau.  
Savoir : 950 fagots à 20 francs de cent = 190 francs de laquelle somme, il faut déduire 53 francs de frais d'exploitation et 14 francs de travaux d'amélioration = 67 francs soit un total de 123 francs. Les frais de régie dus à l'Etat s'élèvent à 6.15 francs.
- Dans la même séance, M. le Maire propose au Conseil de régler le mode de répartition à faire entre les habitants de l'affouage qui aura lieu pour 1912 dans la forêt de Bouillon et dans celle de Bonalat. Le Conseil sur la proposition de M. le Maire décide que les coupes affouagères seront partagées soit à Salavre soit à Dingier par feu c'est-à-dire par chef de famille ou de maison ayant domicile réel ou fixe dans la commune et qu'il sera imposé pour chaque ayant droit une taxe de 2 francs pour le rôle de Salavre et de 1 franc pour le rôle de Dingier. Il vote la somme de 10 francs à prendre sur les fonds libres de la commune en faveur du secrétaire de la mairie pour la confection des rôles d'affouages 1912.  
L'assemblée désigne à l'effet de procéder avec M. le Maire à la confection des lots avant leur délivrance aux affouagistes : Ms Claude Nallet, adjoint et Clément Blanc, conseiller municipal pour la forêt de Bouillon et Dosithée Féaud et Prosper Bouvard pour la forêt de Bonalat.
- M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission de statistique agricole, les anciens membres étant décédés. Le Conseil ouï cet exposé, nomme comme membres de cette commission Ms François Michel, Cyrille Prompt et Marie Nallet, adjoint qui acceptent.
- M. le Maire président, donne connaissance à l'Assemblée qu'il serait urgent de vendre environ vingt-cinq perches de bois en acacia. Ce bois est situé dans un ancien chemin délaissé et sur le territoire de Saint Rémy, hameau de Salavre. Le Conseil après en avoir délibéré et vu le peu d'importance de ce bois autorise M. le Maire à vendre à l'amiable ledit bois et décide que le produit de la vente sera versé à la Caisse municipale de cette commune.
- M. le Maire expose au Conseil que la commune de Salavre a toujours été abonnée au Courrier de l'Ain, non pas pour raisons politiques, mais bien parce que ce journal contient très souvent des renseignements précieux au point de vue administratif. Le Conseil ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, approuve pleinement ces déclarations et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver le paiement de la somme de 18 francs sur l'exercice 1911 pour l'abonnement d'un an au journal Le Courrier de l'Ain.
- M. le Président expose au Conseil que le journal Le Courrier de l'Ain lui rend de grands services au point de vue des explications souvent très précises qu'il contient spécialement au point de vue administratif sur l'application et l'esprit des nouvelles lois. Le Conseil après en avoir délibéré, considérant qu'un abonnement à ce journal doit être regardé comme un abonnement à une publication administrative, est d'accord de demander à M. le Préfet de l'Ain, de bien vouloir approuver le paiement de la somme de 18 francs sur l'exercice 1912 pour abonnement d'un an au Courrier de l'Ain.

### **Séance du 5 décembre 1912 :**

- M le Maire soumet au Conseil le décompte des travaux relatifs aux réparations intérieures faites au mois d'octobre dernier, dans le logement de l'instituteur (cuisine et chambre à coucher) par le Sieur Georges Marazza plâtrier à Coligny, s'élevant à cent quatre-vingt-onze francs quinze centimes. Le Conseil, après un examen attentif du décompte, vote sur les fonds libres de la commune une somme pareille pour le paiement des dites réparations. Ces sommes inscrites pour cet objet au budget de l'exercice courant étant épuisées.  
Dans la même séance, M. le Président soumet au Conseil le décompte des travaux et fournitures relatifs aux réparations effectuées par M. Lienard, ferblantier à Coligny et Guillot, entrepreneur à Coligny, aux toitures de différents bâtiments communaux : préaux, bascule, lavoir, cabine téléphonique et se montant à 248.10 francs. Savoir : note Liénard : 146.21 francs et note Guillot : 101.89 francs. Après en avoir pris connaissance, le Conseil considérant que ces dépenses qu'il avait verbalement autorisées, vu l'urgence de ces réparations, vote une somme égale pour leur paiement à prendre sur les fonds libres disponibles de la commune, les sommes inscrites pour cet objet au budget de l'exercice courant étant épuisées.

- M. le Maire soumet au Conseil les notes du Sieur Teppe, tailleur de pierre à Coligny pour fourniture et pose d'une pierre de fontaine et les Sieurs Marandet et Chartoire, charpentiers pour journées de travail faites pour la commune dans les réparations diverses se montant à : note Teppe : 28 francs, note Marandet : 25 francs et note Chartoire : 11.50 francs soit u total de 64.50 francs. Le Conseil, après avoir vérifié scrupuleusement l'exactitude des dites notes, vote la somme nécessaire à leur paiement à prendre sur les fonds libres de la Commune.

*... Salavre d'aujourd'hui ...*  
*...2012 en résumé*

***Naissances***



Gabriel Jean-Pierre Jacky Triomphe, 28 mars 2012

Mélyne, Natacha, Frédérique Desmaris, 2 juin 2012

Cloé, Emeline Amorim Gauthier, 3 septembre 2021

***Décès***



Marie Louise Hélène Marcelle  
Chastang veuve Tournier, 26  
avril 2012 à Viriat

Jacques Féaud, 8 août 2012

Georgette Colette Signorini  
épouse Desbois, 8 août 2012

***Mariage***

Jeannine Marie  
Simone Cuvéliér  
Et  
Guy Mercier  
le 7 avril 2012



***Nouveaux habitants***

Monsieur et Madame FOUQUET Alain et  
Geneviève  
86 Impasse de la Rochette

Bruno et Evelyne CHABERT et leurs deux  
enfants  
14 Rue de l'Eglise

Monsieur et Madame Yann BOLOMIER  
8 Impasse de la Rochette

Monsieur Florent DELIN et Stéphanie RAULET  
268 Route Principale Dingier

Madame Isabelle MICHEL  
52 Rue de l'Eglise

Madame Imelda PISALIELLO  
154 Route du Village (Chez Monsieur Pierre  
POUPON)



## *La Vie de la commune*

### **Cérémonie des vœux du conseil municipal du samedi 14 janvier 2012**

Le Maire et les membres du conseil municipal ont eu le plaisir d'accueillir :

- M. Alain Gestas, Conseiller Général du Canton, Maire de Marboz
  - M. Georges Gouly, Président de la Communauté de Communes du Canton de Coligny
  - M. Gaston Féaud, Maire honoraire
  - M. Bruno Raffin qui représente M. Jean Bernadac, excusé,
  - les Sapeurs-Pompiers représentés par Jean Noël Sochay,
  - les Présidents d'associations communales et cantonales, les bénévoles du fleurissement et de la bibliothèque
  - les employés communaux :
- Amandine Genessay, secrétaire de mairie
  - Dominique Charrier, agent d'entretien



Mme Anne Schaeffer épouse Fromont, nommée agent recenseur, va procéder à compter du 19 janvier et jusqu'au 18 février 2012, au recensement de la population.

Le Maire remercie la population de sa participation, essentielle et obligatoire, ainsi que de l'accueil qui sera réservé à l'agent recenseur. Il est rappelé que la loi protège les administrés qui répondent aux questionnaires du recensement : les réponses restent confidentielles.

Le Maire souhaite, pour l'année 2012, à ses collègues du Conseil Municipal, à toutes et tous présents à la cérémonie, une bonne et heureuse année ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches.

Il a une pensée particulière pour les personnes de la commune en maison de retraite ou hospitalisées.

Il présente les excuses de :

- M. le Préfet,
- M. Alain Pomathiod, trésorier municipal,
- M. le curé Laurent Goy
- et d'autres qui ont pu être oubliés et il s'en excuse.



Le Maire salue et souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants :

- Mademoiselle Amandine Porthier et Monsieur Sylvain Triomphe, 35 route du Village (à la place de Nadine Michut et Vincent Hyvert)
- et Mademoiselle Sylvie Perdrix et Monsieur Eric Nicolas, 284 chemin de Cleyriat, nouveaux arrivants sur la commune.

Il félicite les parents :

- d'Emma Pagès
- et de Léia Wandewalle

et souhaite prospérité aux enfants nés en 2011

Il renouvelle tous ses vœux de bonheur à Lucie Amorim et à William Gauthier qu'il a eu le plaisir d'unir par le mariage le 3 septembre 2011.

En 2011, 3 personnes sont décédées sur la commune, Mme Tina Violain, M. Charles Tournier et Mme Christiane Mouchet, le Maire présente, à nouveau, aux familles ses plus sincères condoléances.

Le Maire rappelle que lors de la cérémonie de vœux de 2011, il exposait les projets à réaliser.

Il a été fait, en 2012 :

- les peintures des façades nord, est et sud de la mairie et de la salle polyvalente ce qui a entraîné, le changement des menuiseries et des volets,
- l'aménagement du secrétariat avec l'achat de mobilier et de matériel.
- Après la pose des plaques de rues, il a été remis à chaque propriétaire le numéro correspondant à son habitation.
- Il a été fait en urgence la réfection de la toiture du garage communal.
- Les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux, chemin de notre dame de la Roche sont enfin terminés.



Sont reportés, la rénovation de la chapelle de Dingier, la réalisation d'une zone 30 sur la RD 52 dans la traversée du village (retardé par le projet de remplacement de la canalisation d'eau potable), la mise en application de l'accessibilité aux bâtiments et à la voirie et les travaux dans le bâtiment et logements communaux.

Nous mettons en prévision la rénovation de la toiture du local garage tracteur et voiture (ancien préau)

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé la réalisation d'un columbarium au cimetière.

Comme chaque année, tous les projets ne peuvent être réalisés, en raison des urgences et des imprévus liés aux travaux en cours et bien entendu aux possibilités budgétaires.

Nous n'avons pas oublié le vœu fait par courrier par les enfants pour l'aménagement d'un terrain de jeux. Nous avons repéré des terrains il reste à rencontrer les propriétaires pour savoir s'ils sont vendeurs.

Les travaux de voirie de la communauté de communes, cette année nous avons fait le haut du village en enrobé 42 000 € pour une enveloppe de 35 000 €. Le Chemin Notre Dame de la Roche a été remis en état après la pose d'un busage et d'un empierrement réalisé par le Syndicat Sevron Solnan.

Quant au lotissement « Au Villard » celui-ci devrait voir le jour dans le courant de l'année avec la viabilisation de 16 parcelles. Nous avons à valider les dossiers d'aménagement urbains, ensuite nous lancerons l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre et des travaux



L'assemblée générale de l'Association Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui se tiendra le samedi 21 janvier 2012 et j'espère que le remplacement du Président démissionnaire permettra de poursuivre les projets de mise en valeur du patrimoine.



M. Denis Chagnard notre Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers dirige dans la mesure de ses possibilités sa petite équipe de service de secours de proximité.

M. Bernard Janodet préside toujours l'Amicale des Pompiers et organise ses manifestations.

Les responsables de la Bibliothèque tiennent régulièrement les permanences tous les vendredis en fin d'après-midi.

Le Club du 3<sup>ème</sup> âge, présidé par Mme Maria Hodieux, se réunit un mercredi après-midi sur deux. Les repas de début, de fin de saison, le goûter de Noël et le voyage annuel sont très appréciés.

Une trentaine de personnes de plus de 70 ans ont participé au repas offert, en octobre, par le C.C.A.S. Les personnes n'ayant pu y assister ont reçu un colis fin décembre.

La protection de la faune et l'entretien des chemins dans les bois sont assurés par les chasseurs dirigés par M. Didier Blanc.

La fête des semailles organisée à l'automne par l'association Les Amis du Cheval Comtois a toujours un réel succès et M. Raymond Janin, son Président en est remercié.

Les fans de country se réunissent tous les vendredis soir à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Marie Pernet.

Je tiens à rappeler que Mme Evelyne Féaud assure le relais avec l'association pour les malades de vascularité et autres dite « maladie de Wegener » et qu'avec le concours de la chorale « La Guillerette » un concert sera donné en l'église de Salavre le samedi 28 janvier 2012 à 20 h 30.

J'ai un regret, c'est que Madame Joséphine Druet qui a eu 100 ans en 2011 ait quitté la commune juste avant qu'il puisse être organisé une cérémonie pour fêter cet anniversaire comme elle en était digne. Elle se dirige à Coligny sur ces 101 ans qu'elle aura en avril 2012.

Je remercie toutes les associations citées pour l'animation qu'elles apportent par les manifestations qu'elles organisent, ce qui contribue à la dynamique de la commune.

### *Le point sur le travail des différentes commissions*

#### *La commission « Finances »*

*Président : Monsieur le Maire*

*Vice-Présidente : Madame Pascale ROUILLER*



	Budgété en 2012
<b>Budget Communal</b>	
Investissement	362 621.23 €
Fonctionnement	245 136.00 €
<b>Total</b>	<b>607 757.23 €</b>
<b>Budget Assainissement</b>	
Investissement	136 373.00 €
Fonctionnement	55 734.00 €
<b>Total</b>	
<b>Budget Lotissement Communal</b>	
Investissement	511 108.00
Fonctionnement	510 990.00 €
<b>Total</b>	



	Réalisé en 2012	
	Dépenses	Recettes
<b>Budget Communal</b>		
Investissement	121 741.53 €	186 670.78 €
Fonctionnement	218 954.97 €	256 428.04 €
<b>Total</b>	<b>340 696.50 €</b>	<b>443 098.82 €</b>
<b>Budget Assainissement</b>		
Investissement	39 480.19 €	36 121.59 €
Fonctionnement	32 712.98 €	55 969.51 €
<b>Total</b>		
<b>Budget Lotissement Communal</b>		
Investissement	9 476.72 €	0.00 €
Fonctionnement	8 418.00 €	9 476.72 €
<b>Total</b>		

***La commission « Economie, sociale, travaux et représentation »***

***Président : Monsieur le Maire***

***Vice-Présidente : Madame Thérèse BEGUIN***

***Membres : Mesdames Françoise ASSET, Pascale ROUILLER, Messieurs Armand BOUVARD, Alexandre CLEMENT et Alain PARISOT***

Rapport de la commission



L'année 2012 aura fait l'objet de travaux, qui bien que moins importants que ceux concernant la rénovation de notre Eglise, étaient devenus néanmoins indispensables pour le bien être des habitants de notre commune.

Au niveau de l'assainissement, nous avons dû procéder au changement de la pompe de relevage au niveau du Vent de Gy. En effet, après de bons et loyaux services, cette dernière était arrivée à bout de souffle.

**Lotissement « Au Villard »**

Le plan d'aménagement du lotissement a été validé et le choix de l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisé. C'est l'entreprise VERDI Ingénierie Bourgogne Franche Comté et Didier CRAMARD, géomètre-expert DPLG qui ont été retenus. Les travaux devraient commencer dans le courant du premier trimestre 2013.



**Commune**

Acquisition de nouveaux logiciels : comptabilité, état-civil, facturation – indispensables au niveau du secrétariat. Coût : 2 912.26 €.

Fibre optique : pose de fourreaux le long de la RD n° 52. Coût : 1 192.65 €.

Acquisition de conteneurs « tri » végétaux, autres déchets pour le cimetière et plastique, cartons, papier, verres pour la salle polyvalente. Coût : 241.72 €.



Suite à une nouvelle réglementation depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011, la commune devant utiliser un nouveau carburant pour le tracteur et le stocker dans une cuve à double fond, nous avons dû procéder au changement de la cuve à fioul afin d'être en règle avec les nouvelles normes. Coût de l'investissement : 1 136.20 €.

La tondeuse ayant déclaré « forfait », nous avons dû la remplacer car il s'agit d'un outil indispensable si l'on veut avoir un village bien entretenu. Coût : 1 377.55 €.

Il a également été nécessaire d'acquérir une nouvelle benne basculante pour le tracteur. Coût : 7 534.80 €.



Acquisition d'un défibrillateur cardiaque. Coût : 2 120.50 € – subvention : 864.00 €.

Dans le courant du premier trimestre 2013, une formation sera proposée aux responsables des diverses associations de la commune, au personnel de la Mairie, aux élus et aux habitants de Salavre qui seraient intéressés par le fonctionnement du défibrillateur. Il faut savoir que cet appareil d'un fonctionnement très simple peut sauver des vies en attendant la venue des secours.



Aménagement du site cinéraire au cimetière. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de pompes funèbres BERTRAND, de Saint Amour. Coût des travaux : 9 974.64 € euros – subvention : 2 005 €. Cet aménagement comporte un columbarium constituant un espace de 6 urnes, un puits de dispersion des cendres et un emplacement pour des mini-caveaux.

Aménagement de la zone 30 sur la RD n° 52. Coût des travaux : 63 602.56 € TTC (somme payée au 11 décembre 2012 : 38 365.50 €) – subvention : 8 430 €.

C'est l'entreprise PIQUAND TP qui a obtenu le marché pour cet aménagement. Les travaux ont commencé en octobre 2012 et n'ont pu être terminés compte tenu de la météo. La mise en place des enrobés est différée au printemps 2013.

Nous sommes bien conscients des désagréments posés par ces travaux tant au niveau des usagers de la RD n° 52 que pour les habitants du village mais il n'était pas possible de faire autrement. De plus, nous avons été tributaires des caprices de la météo et il faut reconnaître que la pluie a été plus que présente pendant la durée des travaux, mais chacun ayant été compréhensif, les travaux se sont passés malgré tout dans un climat apaisé même avec les inconvénients de circulation.

A l'heure où tout le monde est appelé à faire des économies d'énergie, la commune s'est penchée sur la question. Il a été vu avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain pour que des horloges astronomiques soient installées sur le réseau d'éclairage public



Toiture de l'ancienne cure – opération façade-toiture. Coût des travaux : 17 781.81 € – subvention : 800 €.

Rénovation du grand appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancienne cure suite au départ du locataire. Coût des travaux entrepris : 1 250.41 € au 11 décembre 2012.



Aménagement des placards de la cuisine de la salle polyvalente. Coût des travaux : 3 020.32 €.

Cet aménagement a été rendu indispensable afin que l'utilisation du matériel de la cuisine soit plus facile à gérer après utilisation par les différentes personnes ou associations qui louent la salle polyvalente pour leurs manifestations.

Zinguerie de la toiture de la salle polyvalente côtés est et nord. Coût des travaux : 2 268.99 €.

Subvention reçue pour les façades est et nord de la salle polyvalente : 800.00 €.



A la lecture du rapport de cette commission, vous vous rendrez compte que notre souci premier est d'entretenir, de restaurer, d'apporter les améliorations indispensables aux infrastructures, bâtiments de notre commune et ceci bien entendu dans la limite de nos finances qui, hélas, ne sont pas extensibles.

**La commission « Culture, tourisme, vie associative, communication et gestion de la salle polyvalente »**

**Président : Monsieur le Maire**

**Vice-Président : Monsieur Nicolas IRZYKOWSKI**

**Membres : Mesdames Françoise ASSET, Christelle MONINOT, Pascale ROUILLER, Messieurs Armand BOUVARD, Alexandre CLEMENT et Alain PARISOT**

Rapport de la commission



Accès  
Via Pratique  
Les locations communales  
Le Conseil Municipal  
Compte-rendu des séances du conseil  
Les Associations  
Les Entreprises  
Chambre d'hôtes et Gîtes Ruraux

[Convocation au prochain conseil municipal](#)

Nouveaux articles :

[Les sentiers de randonnée](#)

[Planning du relais Caramel](#)

[Modification permanence OPAH](#)

**LA COMMUNE DE SALAVRE**

**Présentation**



d'un calvaire classé monument historique.

La commune s'étend sur 777 hectares et se situe à une altitude moyenne de 212 mètres.

[Mentions légales](#) | [Charte de confidentialité](#) | [Version imprimable](#) | [Plan du site](#)

A la limite du Jura, entre Bresse et Revermont, Salavre est un petit village de campagne composé essentiellement de maisons en pierres.

Il accueille 292 habitants au 1er janvier 2012.

Il est composé du village et de 4 hameaux :

- Les Capettes avec une zone d'activités.
- Cleyriat, le long de la RD 1083
- St Rémy du Mont, avec une jolie petite chapelle.
- Dingier, qui est le lieu d'implantation

Création du site internet :

A l'heure où l'internet nous envahit, où la plupart des gens ne peuvent fonctionner sans lui, la mairie s'est mise à la page en créant son site internet. Accessible à tous !

Dorénavant vous pouvez consulter sur : [www.salavre.fr](http://www.salavre.fr).



[Convocation au prochain conseil municipal](#)

Nouveaux articles :

[Les sentiers de randonnée](#)

[Planning du relais Caramel](#)

[Modification permanence OPAH](#)

**Liens utiles**

Voici quelques liens qui peuvent s'avérer utiles à tous moments.

**Administrations diverses**

[GRDF](#)

[ERDF](#)

[SEMICODA](#)

[Caisse d'Allocations Familiales \(C.A.F.\) de l'Am](#)

[Tower Cast](#) : Diffuseur de la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.)

**Associations diverses**

[Clic des Pays de Bresse](#)

[Bureau Information Jeunesse \(B.I.J.\)](#) : service de baby sitting et de soutien scolaire

[Mentions légales](#) | [Charte de confidentialité](#) | [Version imprimable](#) | [Plan du site](#)

Vous trouverez des informations sur la commune : comptes rendus des séances du Conseil Municipal, des informations sur les différentes associations, des informations sur la salle communale...

Ce site est très souvent mis à jour par votre secrétaire de mairie Amandine GENESSAY. N'hésitez pas à lui faire passer des informations, photos, etc... elle les communiquera sur le site internet dans la mesure du possible.



Salle polyvalente :

En 2012, il y a eu 11 locations. Une amélioration a été effectuée dans la cuisine de la salle polyvalente déjà bien équipée. Un placard a été mis en place pour ranger le nécessaire pour le nettoyage de la salle. La vaisselle a été répartie différemment : la partie avec les portes coulissantes comprend les plats et la vaisselle pour cinquante couverts, la partie fermée à clé contient la réserve de vaisselle qui n'est mis à disposition qu'après réservation auprès du secrétariat lors de la demande de location de la salle.



*... La vie du village ...*  
*... vue par les associations ...*

## *Le Fleurissement de Salavre*



Journée très pluvieuse pour la mise en place d'une partie du fleurissement le 22 mai 2012, mais heureusement tout le monde avait le cœur à l'ouvrage et le sourire pour repiquer les 250 géraniums. Ceci avec la participation de Anne, Bernadette, Josette, Pascale, Thérèse, pour la plantation des géraniums dans les caisses, Alexandre, Christian, Dominique et Michel pour la partie plus sportive c'est-à-dire le remplissage de la terre dans les caisses et leur mise en place dans le village.



Le fleurissement des plates-bandes a été fait quelques jours après. On peut retrouver plus d'une vingtaine de variété de fleurs dans les massifs ce qui représente plus de 500 godets de fleurs à semer et repiquer sous la serre communale.



Beaucoup de travail et d'efforts sont réalisés par le peu de bénévoles, mais ceci toujours très récompensant puisque Salavre est toujours hors concours au niveau régional, départemental et obtient une fois de plus le diplôme d'honneur de la Route Fleurie de la Haute Bresse.



La commune se voit confirmée dans son classement 1<sup>ère</sup> fleur dans le cadre du Concours National des Villes et Villages Fleuris avec un jury de 3 personnes qui ont visité le village le 9 juillet 2012. Bravo à ce petit monde pour rendre notre village toujours très accueillant.

## *La Bibliothèque municipale*



A compter du 7 janvier 2013, la bibliothèque est ouverte tous les lundis de 13h30 à 17h, mardis et jeudis de 9h à 12h et 13h30 à 18h30, lorsque la secrétaire de mairie est présente au bureau. Il y a possibilité de venir entre 12h et 13h30 après avoir contacté le secrétariat de mairie.

Si vous ne pouvez venir pendant ces jours d'ouverture, vous pouvez prendre rendez-vous avec les responsables de la bibliothèque :

- Simone Charrier : 04 74 30 18 06
- Monique Lagache : 04 74 47 32 93
- Nadine Morel : 04 74 30 17 49

Bonne lecture à tous.

## *La corps des Sapeurs-Pompiers*

Les sapeurs-pompiers du Centre de Première Intervention Non Intégré (C.P.I.N.I.) ont effectué très peu d'interventions dans leur rôle d'agent de la fonction publique territoriale, cette année. Les interventions effectuées sont essentiellement de l'ordre du secours à victime, ou provoquées par de mauvaises conditions météorologiques qui ont entraîné des inondations prises en charge par les sapeurs-pompiers. Cette activité opérationnelle moindre s'explique par l'absence de nids de guêpes ou frelons sur la commune cet été, et à la bienveillance de la population sur les routes.



Cette année fut marquée par la remise du grade de Caporal au Sapeur LOUIS Stéphane, et à la remise de la médaille des 20 ans après 22 années de service au Caporal-Chef CHAGNARD Denis.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de SALAVRE tient à remercier les habitants pour leur accueil et leur générosité à l'occasion des calendriers et de la journée de vente de boudin.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers vous souhaite notamment une très bonne année 2013.

### **Rappel :**

Le C.P.I.N.I. de Salavre recrute tout volontaire, ainsi que la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.) du canton de Coligny. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Chef de Corps Denis CHAGNARD au 04.74.47.32.70 – 06.83.19.53.26

**Chef de Corps, Caporal-Chef :** Denis CHAGNARD

**Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers :** Bernard JANODET

## Country Revetmont



La saison a débuté par notre Assemblée Générale le 14 septembre 2012, en présence du Maire, Monsieur POUPON Gérard.

La reprise des cours a été effective dès le 21 septembre.

Nous sommes 15 adhérents réunis en un seul groupe cette année, à nous retrouver pour notre plus grande joie, tous les vendredis soirs à 19 heures 30 à la Salle Polyvalente.

Les cours sont toujours assurés avec brio par notre « pétillante » Présidente, Marie PERNET.

C'est avec plaisir que nous nous rendons en groupe, dès que cela est possible, à différents bals country des environs pour mettre en pratique notre « art » et représenter le groupe Country de Salavre.

Nous avons également, comme chaque année, participé à quelques manifestations de la région :

- 13.05.12 : Vogue à Bénny
- 09.06.12 : Démo. de danses country à la Cafétéria Casino à Bourg-en-Bresse
- Mi-juin 2012 : Fête de la musique à Cuiseaux
- 22.06.12 : Fête de la musique à Coligny
- 11.08.12 : Vogue à Villereversure
- 20.10.12 : Participation à l'animation d'un bal à Marsonnas
- 07.12.12 : Téléthon à Joudes

Nous devions danser pour le Téléthon à Salavre le 08 décembre dans l'après-midi mais à notre grand regret, nous avons dû annuler du fait des conditions météorologiques (neige) ce d'autant plus que nous devions danser en extérieur. Ce n'est que partie remise et nous allons essayer de nous organiser autrement pour le Téléthon 2013, en s'assurant d'avoir un abri pour éviter ce genre de désagrément.



Pour ce début d'année 2013, nous aimerions organiser un après-midi de danses Country dans le courant du printemps, peut-être à Coligny : ce n'est pour l'instant qu'un projet : affaire à suivre donc...

Une certitude cependant, cette année, la Fête de la Musique est le vendredi 21 juin et nous organiserons une manifestation ce soir-là à Salavre, avec d'autres « artistes » (musiciens, chanteurs, etc...). Les participants présents à cet évènement ne sont pas encore connus au moment où cet article est écrit mais nous allons y travailler très vite !



Notez donc dès à présent dans vos agendas à la date du **21 juin 2013** :

### **« FETE DE LA MUSIQUE A SALAVRE ».**

Nous souhaitons vous voir nombreux ce soir-là parmi nous, pour passer un bon moment en danses, en chansons et en musique !

Présidente : Marie PERNET (06.64.11.55.38)

Vice-Présidente : Lucette FOURRIER  
(04.74.47.30.70)

Trésorier : Serge ALAMANDOVIC

Secrétaire : Evelyne FEAUD (04.74.30.12.85)

## *Association Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui*



Nouvel élan en 2012 ! Cette année a permis de redonner confiance au Conseil d'Administration, grâce à l'aide et l'implication de nouveaux bénévoles. Notre seule manifestation la farfouille de Salavre, « fête de la noix et du marron », pour cette année que nous souhaitions tous sereine, a été un vif succès à tous niveaux. Nous espérons vivement reconduire en 2013 un « pareil exploit »... ! Bonne humeur et efficacité à tous les stands, travail intense et grande convivialité, de quoi nous rendre heureux jusqu'à la prochaine farfouille. Merci à toutes et tous.

L'association Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui, œuvre toujours pour la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine de notre commune.

Si nous avons déjà en 2012 des projets, qui du reste n'ont pas été concrétisés, nous savons que 2013 portera le fruit de nos réflexions et nous permettra de réaliser certains d'entre eux.

Pour la première fois dans le cadre des Journées Nationales de l'Archéologie, des visites ont été organisées à la Chapelle de St Rémi, les 23 et 24 juin 2012.

Les ouvertures de la chapelle, du 12 mai au 16 septembre 2012 ont été assurées par les membres du conseil d'administration.



Nous avons participé aux Journées Destinations Revermont les 12 et 13 mai, ainsi qu'aux Journées du Patrimoine, 15 et 16 septembre.

L'Association est ouverte à tous, vous êtes les bienvenus, vous pouvez nous faire part de vos idées ou de vos suggestions, nous sommes à l'écoute de chacun. Nous comptons sur votre soutien.

Pour L'ASHA le bureau

## Les Amis du Cheval Comtois

Notre année 2012 s'est bien passée ; en nombreuse ballades d'attelages : toujours dans notre belle région du Revermont et pour quelques meneurs un petit tour dans la Drôme des collines.

La météo n'était pas avec nous pour les Semaines à l'ancienne le dernier dimanche de septembre ; malgré cette pluie le chapiteau était plein et chacun a apprécié les pieds de cochon. Nous étions accompagnés ce jour-là par des producteurs locaux : viande, miel, fromages de chèvre. En 2013 c'est le dimanche 29 septembre que seront tracés les sillons.

Le samedi 8 décembre pour le téléthon les dons récoltés se montaient à 1127 €.

Le Père Noël a mobilisé 5 de nos calèches.

Président : Raymond Jeannin Tél : 03 84 48 78 21

Vice – président : Georges Moulon 04 74 30 10 57



## Comité FNACA Coligny – Salavre – Verjon - Villemotier

2012 année importante pour le comité FNACA : Officialisation de la date du 19 mars, journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires des combats en Afrique du Nord ; il a fallu attendre 50 ans.

Deux adhérents sont décédés en 2012 : André Guillermin de Coligny et Georges Burtin de Villemotier.

Nous avons une pensée pour nos camarades malades.

Le 19 mars 2012 : remise de la médaille militaire à notre ami André Perrin de Joudes.

2013 : toutes les manifestations et réunions seront organisées par nos amis de Salavre.



Le 19 mars 2013 : nous aurons le plaisir de remettre la médaille militaire à notre ami Armand Bouvard.

Calendrier des manifestations pour l'année 2013 :

26 janvier : repas amical à la salle des fêtes de Coligny

19 mars : cérémonie du souvenir

30 avril : bal du muguet à la salle des fêtes de Coligny

Juillet : sortie annuelle

30 août : repas côtelettes à Salavre

8 novembre : assemblée générale à Salavre

Henri Guillemaud

## Le Groupe Pétanque

A compter du mois de mai et jusqu'au mois d'octobre, nous nous retrouvons sur l'Aire des Capettes pour faire quelques parties de pétanque.

Nous passons de bons moments très sympathiques.

Aussi nous souhaitons voir de nouveaux joueurs pour grossir notre effectif. Ils seront les bienvenus les vendredi soir vers 18 heures et les samedis vers 17 heures.



## Club du 3<sup>ème</sup> Âge



Le Club du 3<sup>ème</sup> Âge de SALAVRE, est toujours très heureux d'accueillir de nouveaux adhérents ; récemment, Monsieur Gérard PICOUT de Coligny s'est joint à nous.

> Nous rappelons que le Club est ouvert à toutes les personnes qui ont un peu de temps libre, un mardi sur deux, pour passer une après-midi récréative avec jeux de cartes : belote ou tarots, scrabble, rummikub ou autre et en plus participer à des manifestations spéciales telles que : le Repas d'Ouverture suivi de l'Assemblée Générale, le Goûter de Noël, le Repas de Clôture, et durant l'été, en remplacement du voyage de juin , un repas dit 'Festif' pris à la Salle et en août le Repas d'Eté au restaurant.

> La cotisation annuelle est de 18 € pour la saison 2012/2013. Pour vous inscrire, rien de plus simple qu'un coup de téléphone à l'une des personnes suivantes :

> Maria HODIEUX, présidente : 04 74 30 18 92 ;

> Yvonne MICHUT, trésorière : 06 36 009 009 ou 04 74 51 90 39 ou bien encore Monique LAGACHE, secrétaire : 04 74 47 32 93.

> Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous souhaite la Bienvenue.

> N'hésitez pas, venez nous rejoindre. Merci.



## Société de Chasse

*La saison de chasse des 20 sociétaires, présidés par M. Didier Blanc, débute en août. Les chasseurs avant de s'adonner à leur passion procèdent à l'entretien des chemins dans les bois communaux, à la pose de miradors afin d'assurer au mieux la sécurité.*

*Pour la saison 2012/2013 avec les sociétés de Chasse de Coligny et de Verjon, une vingtaine de sangliers ont été tués et les battues aux chevreuils en Groupement d'intérêt génétique ont permis de prélever le nombre fixé annuellement par le plan de chasse de la Fédération Départementale de Chasse.*

*Le traditionnel Ball-trap s'est déroulé le week-end de Pentecôte sur la plate-forme des Capettes et comme chaque année, tout le monde a pu y déguster d'excellents poulets de Bresse cuits au feu de bois.*



## ... Gros Plan ...

Lors du goûter de Noël du Club du 3<sup>ème</sup> Âge, madame Renée Darbon a fait la surprise aux participants avec le texte qu'elle a écrit pour l'occasion et lu à l'assemblée. Avec son autorisation, nous l'avons retranscrit pour que tous puissiez en profiter. Nous la remercions de nous faire vivre une époque que nous n'avons pas connue pour beaucoup.

*Vous êtes sur la N 83, en revenant de Bourg-en-Bresse. Vous allez arriver au hameau des Capettes et là vous tournerez votre regard vers la droite et vous verrez un petit village avec son clocher blotti au fond de la vallée. Ce petit village c'est SALAVRE.*

*Moi, j'ai fermé les yeux et j'ai revu tous les visages des paysans du village de mon enfance : les Claude, Alexandre, Dosithé, Joseph, Jules, les Mariés et puis Alexandrine, Eugénie, « Zette », la Fortunée, la Zéphérine... Ces couples pittoresques, Alexandre qui buvait le canon, et que sa femme, la mère Perret, une bonne grosse matronne, criait après ; Jean l'Afrique avec sa barbe de patriarche qui épouvantait un peu les enfants ; mon voisin le « Phonse » toujours prêt à rendre service, mais quand il était en bordée, comme il disait, mieux valait s'abstenir de l'approcher !*



*Et puis la « Phine » Bressand, vieille fille très autoritaire qui régnait en main de maître sur son quartier et qui avait de grosses empoignades avec le curé à qui elle aurait voulu donner ses conseils, et Julot le garde champêtre qui traversait le village avec son tambour « Avis à la population... » Tous ces bruits disparus, les chants du coq à l'aube, le marguillier qui tirait sur la cloche pour annoncer l'angélus, le bruit du marteau sur l'enclume chez mon voisin qui « enchappelaît » sa faux pour aller faucher le foin, et le tintement des bidons de lait que l'on pesait à la fruitière ; et puis l'été, le ronronnement de la machine à battre et le tic-tac des moulins.*

*On lavait sous le lavoir. Les lavandières venaient rincer leur lessive et avec des petits chuchotements et clins d'œil se racontaient les potins du village.*

*Ces manifestations, en commençant par les « fayeux » aux Grands Gouillats, grands feux de bois pour le Mardi Gras, autour desquels on faisait la ronde en chantant déguisées et masquées.*

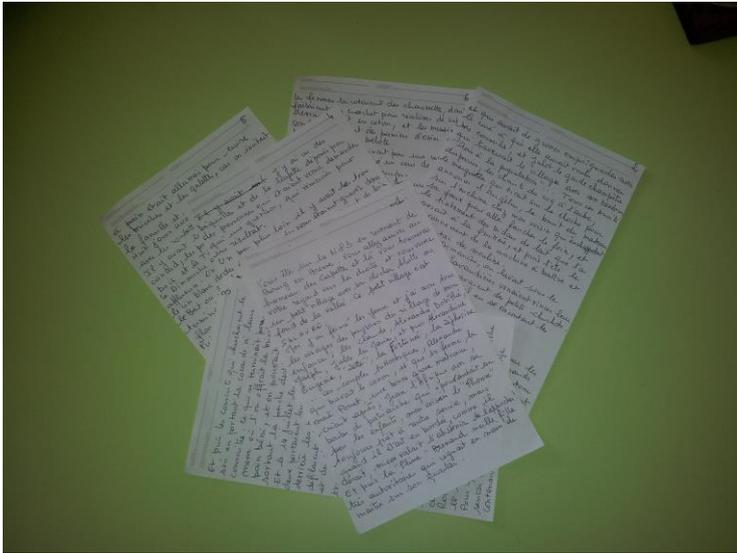
*Et puis les conscrits qui huchaient le soir en portant la cocarde à leurs conscrètes. Ce qui se terminait par une messe où l'on offrait la brioche au pain béni, et on pouvait voir en sortant la perche destinée aux croutonniers.*

*Le 14 juillet, les enfants en rang par deux portaient leurs lanternes allumées derrière les pompiers et la population défilaient dans le village au son du tambour et du clairon. Cela se terminait avec le traditionnel verre de limonade au milieu des pétards des craques et des feux de bengale.*

Le 15 août, c'était la procession à Notre Dame de la Roche. On venait de loin, des environs pour honorer la vierge. La procession se déroulait avec les enfants qui portaient des oriflammes puis le clergé et la population. On arrivait à la Roche, un joli site boisé avec de la verdure et la source qui coulait au pied. Pour y accéder on montait par un sentier escarpé, où se trouvait la niche contenant la statue de la vierge. J'y ai vu des béquilles et de la layette déposés par des personnes qui étaient venues demander qu'une guérison, ou remercier pour un résultat.

Un peu plus loin, il y avait le trou du diable. Là, des noms étaient gravés dans la roche, de personnes qui venaient de loin et aussi de quelques amoureux.

On y voit paraît-il les pieds de la vierge et les griffes du diable.



Le mois de septembre arrivant, tous les coteaux de Salavre se paraient de pourpre et d'or car la vigne était la principale ressource du village. On y faisait un bon petit cru très apprécié des Bressans qui venaient s'approvisionner. Pendant quelques temps, c'était le grand branlebas dans le village dans un va-et-vient incessant de chariots qui transportaient les cuves de raisins. Tout le monde s'entraidait, chacun prenait son rang et remplissait ses paniers et tout cela dans la bonne humeur.

Et puis le premier dimanche d'octobre, c'était la vogue. Le samedi tous les fours à pain étaient allumés pour cuire les brioches et les galettes, car on invitait la famille et les amis.

Huit jours avant arrivaient les forains avec les roulottes tirées par des chevaux. Il y avait le casse-boîtes, la pêche aux canards, les pousse-pousse, les chevaux de bois et le tir.

Le dimanche après-midi, il y avait grande affluence. On venait des environs pour boire le vin blanc doux et manger la galette chez les Bert et la mère Puvilland. Cela se terminait au petit matin au milieu des flan flan de l'accordéon et de la clarinette.

Puis arrivaient les semailles, le ramassage des marrons, le maïs qu'on rangeait dans la grange et le soir on « dépillait » entre voisins et on confectionnait des grappes qu'on suspendait sous les auvents ce qui faisait de bonnes gaudes, des bons cochons et de bons poulets.

Et puis l'hiver arrivant, tout le monde restait autour du bon feu de bois, et alors commençaient les veillées entre voisins du quartier. Les femmes tricotaient des chaussettes, d'autres faisaient du crochet pour réaliser de superbes dessus de lit en coton, et les messieurs confectionnaient des paniers d'osier ou jouaient à la belote.

Tout ceci se terminait par une marmite de marrons arrosée d'un petit verre de vin blanc, petit bonheur tout simple, c'était le bon vieux temps.

A l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, beaucoup de vieilles familles ont disparu et de jeunes ménages sont venus s'installer. Ils ont rénové les vieilles maisons et amené le rire des enfants. Et sur sa petite esplanade, notre vieille église se dresse fièrement dans son bel habit de pierre avec, à l'intérieur, de superbes peintures.

Tranquille au fond de la vallée, il est beau mon village.

## ... Salavre de Demain ...

### Les Projets 2013

- Fin des travaux d'aménagement des ralentisseurs pour la zone 30 de la traversée du village par la RD 52,
- Viabilisation du lotissement,
- Réfection de la façade côté place de la salle polyvalente,
- Rénovation de la toiture du préau dans la cour de la salle polyvalente, et de celle de l'ancienne école de Dingier,
- Restauration de la chapelle de Dingier.



### Les Manifestations 2013

Jour	Manifestation
Dimanche 3 mars	Choucroute du Club du 3 <sup>ème</sup> Âge (Salle polyvalente)
Samedi 18 et Dimanche 19 mai	Ball-trap Société de Chasse (Aire des Capettes)
Vendredi 21 juin	Fête de la Musique de la Country Revermont (Place de la Mairie)
Dimanche 29 Septembre	Semelles à l'Ancienne des Amis du Cheval Comtois (Aire des Capettes)
Dimanche 20 Octobre	Fête des marrons et des Noix – Farfouille de l'Association Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui (dans le village)
Samedi 16 Novembre	Vente de boudin de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (Place de la Mairie)

*... Liste des associations ...*

<b>Association</b>	<b>Président</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Mail</b>
Club du 3 <sup>ème</sup> Âge	Maria HODIEUX	111 Chemin Notre Dame de la Roche 01270 SALAVRE	04 74 30 18 92	<a href="mailto:mamiebil@horntail.fr">mamiebil@horntail.fr</a>
Corps des Sapeurs-Pompiers	Denis CHAGNARD	15 Impasse de la Maire 01270 SALAVRE	04 74 47 32 70	<a href="mailto:d.chagnard@orange.fr">d.chagnard@orange.fr</a>
Amicale des Pompiers	Bernard JANODET	164 Chemin des Varennes 01270 SALAVRE	04 74 30 16 13	
Société de Chasse	Didier BLANC	87 Chemin du Bas Dingier 01270 SALAVRE	04 74 30 17 08	<a href="mailto:didier.blanck@wanadoo.fr">didier.blanck@wanadoo.fr</a>
Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui	Lucette FOURRIER	127 Chemin du Grapillon 01270 SALAVRE	04 74 47 30 70	<a href="mailto:fourrier.lucette@orange.fr">fourrier.lucette@orange.fr</a>
Comité de Fleurissement	Pascale ROUILLER	199 Chemin Notre Dame de la Roche 01270 SALAVRE	04 74 47 30 15	<a href="mailto:pascale.rouiller@wanadoo.fr">pascale.rouiller@wanadoo.fr</a>
Bibliothèque municipale	Simone CHARRIER	51 Chemin Notre Dame de la Roche	04 74 30 18 06	
Country Revermont	Marie PERNET	1 Allée des Capucins 39160 SAINT AMOUR	06 64 11 55 38	
Les Amis du Cheval Comtois	Raymond JANIN	Rue du Pressoir 39160 SAINT JEAN D'ETREUX	03 84 48 78 21	<a href="mailto:mondraysaintjean@orange.fr">mondraysaintjean@orange.fr</a>
Comité FNACA Coligny – Salavre – Verjon – Villemotier	Henri GUILLEMAUD	Passage du Tresche 01270 COLIGNY	04 74 30 12 29	

## ... Informations pratiques ...

### Informations utiles ...

#### Mairie de Salavre

10 Place de la Mairie  
01270 SALAVRE

Téléphone : 04 74 47 39 07  
Fax : 04 74 30 14 73  
Mail : [mairie-salavre@orange.fr](mailto:mairie-salavre@orange.fr)  
Site internet : [www.salavre.fr](http://www.salavre.fr)

#### Ouverture au public :

Mardi : 9H – 12 H et 13H30 – 18H30

Jeudi : 13H30 – 18H30

#### Standard téléphonique :

Lundi : 13h30 – 17H

Mardi et Jeudi : 9H – 12H et 13H30 – 18H30



### *A Noter :*

Pour rappel, suite aux élections municipales de mars 2008, ont été élus :

- M. Gérard POUPON : Maire – 110 Chemin des Varennes 01270 SALAVRE
- Mme Pascale ROULLER : 1<sup>ère</sup> adjointe – 199 Chemin Notre Dame de la Roche 01270 SALAVRE
- Mme Thérèse BEGUIN : 2<sup>ème</sup> adjointe – 603 Route du Village 01270 SALAVRE
- M. Nicolas IRZYKOWSKI : 3<sup>ème</sup> adjoint – 760 RD 1083 Les Capettes 01270 SALAVRE
- Mme Françoise ASSET : Conseillère municipale – 212 Chemin des Varennes 01270 SALAVRE
- M. Armand BOUVARD : Conseiller municipal – 67 Chemin du Bas Dingier 01270 SALAVRE
- M. Alexandre CLEMENT : Conseiller municipal – 4 Impasse du Moulin 01270 SALAVRE
- M. Jacques FEAUD : Conseiller municipal – 43 Impasse de la Mairie 01270 SALAVRE
- Mme Christelle MONINOT : Conseillère municipale – 179 Chemin du Grapillon 01270 SALAVRE
- M. Alain PARISOT : Conseiller municipal – 16 Rue de la Chapelle 01270 SALAVRE

### *Urgences :*

- |   |                      |
|---|----------------------|
| ✓ Urgences médicales / SAMU :             | 15                   |
| ✓ Urgence par téléphone portable :        | 112                  |
| ✓ Pompiers :                              | 18                   |
| ✓ Centre de Secours de Coligny :          | 04 74 30 11 71       |
| ✓ Chef de Corps des Pompiers de Salavre : | 04 74 47 32 70       |
| ✓ Gendarmerie :                           | 17 ou 04 74 30 11 29 |
| ✓ Centre antipoison :                     | 04 72 11 69 11       |
| ✓ EDF Urgences / Dépannages :             | 0 810 333 001        |
| ✓ GDF Urgences / Dépannages :             | 0 810 433 001        |

## Autres contacts :

❖	Centre de loirs, garderie de Coligny	04 74 30 18 57
❖	Ecole primaire et maternelle de Coligny	04 74 30 11 75
❖	Collège du Grand Cèdre à Coligny	04 74 47 33 80
❖	Relais assistantes maternelles « Caramel »	04 74 42 33 04
❖	Communauté de Communes du Canton de Coligny	04 74 42 04 76
❖	Trésorerie de Montrevel-en-Bresse	04 74 25 40 59
❖	Préfecture de l'Ain – renseignements administratifs	04 74 32 30 30
❖	Direction Départementale des Territoires de l'Ain (D.D.T. 01 )	04 74 45 63 37
❖	La Poste de Coligny	04 74 47 33 14
❖	C.L.I.C. (infos plus de 60 ans) Pays de Bresse	04 74 30 18 24
❖	S.N.C.F. – horaires, billets, services	36 35
❖	Soins et Maintien à domicile personnes âgées	04 74 30 18 65
❖	A.D.M.R.	04 74 25 85 37



Pour tout problème de collision avec un animal sauvage, pour la régulation des animaux nuisibles ou encore, si vous trouvez un animal mort, ne le touchez pas, faite appel au lieutenant de Louveterie (Nicolas IRZYKOWSKI au 06.08.03.71.16)

## ... Locations communales (tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013) ...

### Salle polyvalente :

	Associations de la commune		Particuliers de la commune	Associations et particuliers de l'extérieur
	But non lucratif	But lucratif		
Salle 1 <sup>er</sup> jour	gratuit	Forfait par manifestation de 36.00 €	95.00 €	203.00 €
Par jour complémentaire			37.00 €	102.00 €
Vin d'honneur dans la cour			37.00 €	66.00 €
Chauffage par jour d'utilisation			20.00 €	
Chambre froide par jour d'utilisation			16.00 €	
Caution	152.00 €			

### Bâches et tunnels :

A la dissolution du S.I.V.O.M. dont les communes des cantons de Coligny et de Treffort-Cuisiat étaient adhérentes fin 2007, la commune de Salavre s'est vu confier la gestion des 2 bâches et des 3 tunnels.

	Associations des communes de : Beupont, Bény, Coligny, Domsure, Marboz, Pirajoux, Salavre, Verjon, Villemotier, Pressiat, Meillonas, Courmangoux, Treffort-Cuisiat, Saint Etienne du Bois	Associations de communes extérieures
Par bâche sortie	66.00 €	132.00 €
Par tunnel sorti	83.00 €	165.00 €

## *Entreprises et artisans de Salavre :*

- ✚ **Restaurant « Le Grenier des Frangines » 103 Chemin des Capettes**  
Téléphone : 04 74 30 16 10  
[www.restoenfrance.com/restaurant-439085-Le-Grenier-des-Frangines.html](http://www.restoenfrance.com/restaurant-439085-Le-Grenier-des-Frangines.html)
  
- ✚ **SAS Gavand Prudent 184 Chemin des Capettes**  
Téléphone : 04 74 30 10 75 Fax : 04 74 30 17 03  
[www.gavandprudent.com](http://www.gavandprudent.com) Mail : [gavand.prudent@wanadoo.fr](mailto:gavand.prudent@wanadoo.fr)  
Abattoir de volailles (poulet de Bresse, poulet fermier, canard, canette et leurs découpes, produits festifs...)  
Vente aux particuliers du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h.
  
- ✚ **EGC (Européenne Gastronomique de Charcuterie) 181 Chemin de Bouillon**  
Téléphone : 04 74 47 33 00 Fax : 04 74 30 12 31  
[www.egc-ain.fr](http://www.egc-ain.fr) Mail : [egc@egc01.fr](mailto:egc@egc01.fr)  
Directeur : Michaël DAVID
  
- ✚ **MOISSONNIER Horticulteurs 705 Route de Cleyrat**  
Téléphone : 04 74 30 17 27 Fax : 04 74 30 14 81
  
- ✚ **IN COMMUNICATION 760 RD 1083 Les Capettes**  
Téléphone : 09 77 32 45 54 Portable : 06 08 03 71 16  
[www.guide-sortir.com](http://www.guide-sortir.com) Mail : [incomm@wanadoo.fr](mailto:incomm@wanadoo.fr)  
Agence de communication, création, publicité, édition cartes de visite, tracts, dépliants, brochures...
  
- ✚ **MICELI Dimitri E.U.R.L. 80 Rue de l'Eglise**  
Portable : 06 38 40 93 88 Fax : 04 74 21 63 66  
Mail : [eurl-micelidimitri@orange.fr](mailto:eurl-micelidimitri@orange.fr)  
Maçonnerie Générale du Bâtiment / Rénovation / Charpente / Couverture
  
- ✚ **FILLOD Philippe La Maison Ronde 547 Chemin de la Combette**  
Téléphone / Fax : 04 74 47 32 09 Portable : 06 70 48 18 46  
Mail : [philippe.fillod@orange.fr](mailto:philippe.fillod@orange.fr)  
Entretien espaces verts
  
- ✚ **B.M.S. (Buse Multi Services) – Stéphane LOUIS 188 Route du Village**  
Portable : 06 70 46 58 46  
Destruction de nids de guêpes, frelons, petits travaux en tous genres...
  
- ✚ **Imagin'Photo – Alexandre LOUIS 52 Rue de l'Eglise**  
Portable : 06 79 11 98 35  
[www.imagin-photo.fr](http://www.imagin-photo.fr) Mail : [louisalex@imagin-photo.fr](mailto:louisalex@imagin-photo.fr)  
Photographe professionnel : au service des particuliers (mariages, naissances, baptêmes, portraits...), comme des professionnels (séminaires d'entreprise, photos publicitaires...)

## *Gîte et chambres d'hôtes :*

- **Gîte le Robinson de Cleyrat – Catherine et Alain Gilbert 611 Chemin de Cleyrat**  
Téléphone : 04 74 30 15 31 Portable : 06 60 73 75 43  
[www.cleyriat.fr](http://www.cleyriat.fr) Mail : [catherinegilbert@cleyriat.fr](mailto:catherinegilbert@cleyriat.fr)

## *Petits rappels pour le bien être de chacun*

Il est rappelé que **la divagation des chiens est interdite.**

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui en dehors d'une action de chasse, n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix ou d'instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne responsable, d'une distance dépassant 100 mètres.

Les articles 529 à 529-2 et 530 à 530-2 du Code de procédure pénale sont applicables aux infractions en matière de divagation réprimées par le Code Rural et le Code Pénal. Les amendes forfaitaires ou majorées sont fixées par un décret du Conseil d'Etat.



## **Rappel de la loi sur la réglementation du bruit**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



## ***ASSOCIATION VAL DE SAONE INTERMEDIAIRE***

### PRESTATION DE SERVICES AUX PARTICULIERS

**Vous avez besoin d'une aide pour :**

- Travaux de ménage, de repassage,
- Bricolage intérieur et extérieur,
- Petits déménagements,
- Tonte de pelouses, taille de haies,
- Petits travaux de jardinage, ramassage de feuilles,
- Bêchage, passage motoculteur,
- Peinture de volets, décapage,  
Et autres petits coups de mains

### Une seule adresse :

**Association VAL DE SAONE INTERMEDIAIRE**

204, Route de Pont de Veyle

01750 REPLONGES

Tél : 03.85.31.08.12

Fax : 03.85.31.08.09

E-mail : [val.saone.intermediaire@orange.fr](mailto:val.saone.intermediaire@orange.fr)

Blog : <http://www.val-de-saone-intermediaire.fr/blog/>

Site : <http://val-de-saone-intermediaire.fr/>  
Pour tous renseignements complémentaires et tarifs, téléphonez-nous.

Association loi 1901

Nous acceptons les C.E.S.U. préfinancés

La réduction d'impôt est égale à 50 % du montant des dépenses retenues dans la limite d'un plafond annuel

*Vous trouverez ci-après quelques informations concernant les différentes compétences de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.*

**Le SPANC : un service communautaire consacré aux installations d'assainissement non collectif ou autonome**

Si votre installation relève du NON COLLECTIF, vous avez eu ou aurez prochainement la visite d'un technicien chargé d'effectuer le diagnostic de bon fonctionnement de votre équipement, c'est-à-dire un état des lieux de votre installation d'assainissement non collectif.

Le SPANC, c'est aussi :

- une information sur les différents modes de traitement
- des conseils sur le bon entretien de votre fosse et l'organisation de 2 sessions par an de vidanges groupées (printemps et automne) sur inscription préalable.

Ce service, à tarif très préférentiel, vous est proposé exclusivement dans le cadre d'un entretien régulier de votre fosse.

- dernièrement, **une opération groupée pour la REHABILITATION de votre dispositif ANC avec possibilité de subventions conséquentes du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau Rhône-Corse-Méditerranée.**

**RAPPEL**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le vendeur d'une habitation ayant un dispositif ANC a obligation de justifier de l'état de son installation en fournissant le rapport de diagnostic (au même titre que l'amiante, l'électricité...).

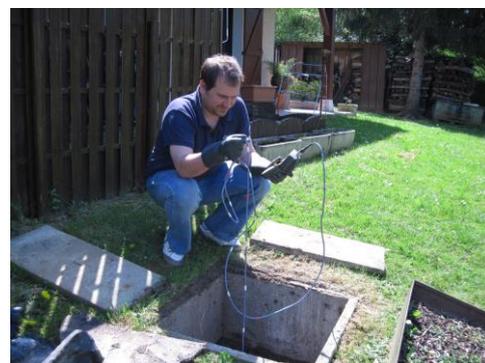
Durée de validité : 3 ans.

En cas de non-conformité, l'acquéreur doit procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente.

Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny

Aurélien GUILLET - tél : 04.74.42.21.11 / mail : [cccc-a.guillet@orange.fr](mailto:cccc-a.guillet@orange.fr)



**Ecole de musique du canton de Coligny** L'ANNEE MUSICALE 2011/2012 :

Devenir musicien ... YES YOU CAN !

L'école de musique intercommunale vous accueille quel que soit votre âge (et ce dès 7 ans).

Elle vous propose des **cours collectifs de solfège, des cours particuliers d'instruments**, et des **cours d'ensemble par classe** pour une approche de l'orchestre. Les cours ont lieu à Marboz et à Coligny.

Les plus jeunes élèves, après quelques années d'apprentissage instrumental, suivent une **formation orchestrale** au sein de l'Orchestre Junior afin d'intégrer les rangs de l'une des deux harmonies du canton.

■ Instruments enseignés : **clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, baryton, euphonium, saxophone, trompette, trombone et batterie/percussions.**

■ Les inscriptions ont lieu début septembre.  
Renseignements à tout moment de l'année.

**Contact : Bernadette LOMBARD - 04 74 42 06 57**



■ **L'audition** a eu lieu à Bény le 11 février 2012. Soirée musicale très chaleureuse. Merci au public et bravo aux élèves !

■ **Inauguration des sentiers de randonnée à l'Etang de Fougemagne à Coligny** le 1<sup>er</sup> juin 2012 : les classes de saxophones et de percussions ont participé à cette mémorable soirée de contes, de musiques et de lumières organisée par l'Intercommunalité.

■ **Sortie pédagogique pour les clarinettes** à St-Didier-de-Formans (01) le 2 juin 2012 : Excellent concert du brillant Quatuor VENDOME, avec de la musique du 18/19<sup>ème</sup> siècle pour commémorer le tricentenaire de la naissance de l'écrivain philosophe et musicien J.J. ROUSSEAU.

■ **L'Ecole Publique Primaire de Marboz** a accueilli des musiciens des deux harmonies cantonales et des « Papy », afin qu'ils présentent leurs instruments aux élèves. Ce fut l'occasion pour les écoliers instrumentistes de dévoiler à leurs camarades leurs talents cachés de musiciens...

Puis, une autre rencontre a eu lieu avec les élèves et François PUTHET pour la répétition d'un spectacle de danses et de musiques, que musiciens (adultes) et danseurs (élèves) ont présenté le 29 juin 2012 lors de la fête de l'école avec le cirque.

Un grand merci à la directrice et aux enseignants pour leur accueil, aux élèves pour leur participation et à François PUTHET pour sa collaboration.

■ Juin 2012 : Bilan des **examens de l'école** et des **examens départementaux de la Fédération Musicale de l'Ain (fin des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles)**: résultats satisfaisants (brillants pour certains !) et très encourageants. Félicitations à tous les élèves.

■ **Remise des diplômes** et verre de l'amitié début juillet ont clôturé gaiement l'année musicale...

**La prochaine audition aura lieu le :  
Samedi 9 février 2013 à 20H15 à Coligny**

## LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

### Horaires d'ouverture :

HIVER : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
14 h – 17 h	9 h 30 – 12 h 14 h – 17 h	14 h – 17 h	9 h 30 – 12 h 14 h – 17 h

ETE : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
14 h – 18 h 30	9 h 30 – 12 h 14 h – 18 h 30	14 h – 18 h 30	9 h 30 – 12 h 14 h – 18 h 30

Son accès gratuit est réservé exclusivement aux particuliers résidant dans les communes du Canton de Coligny pour les apports des déchets encombrants, végétaux, bois, cartons, métaux et toxiques.

**Et n'oubliez pas de stocker piles, ampoules, petit électroménager... et de les déposer lors d'un passage à la déchetterie.**

RAPPEL : La déchetterie est aussi un point de collecte pour les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) des particuliers en auto traitement.

### **ATTENTION :**

**En cas de dépôt important (pour exemples : déménagement, vide grenier, gros élagage...) prévenir impérativement le responsable 48 heures à l'avance.**

*Illustrations : exemples de matériaux collectés - végétaux / cartons / métaux / toxiques*



### L'OPERATION COMPOSTEURS CONTINUE...

Pour vos déchets de cuisine, vos déchets de jardin... la Communauté de Communes du Canton de Coligny vous propose de vous équiper d'un :

***composteur en bois douglas d'une capacité de 500 l (80 cm x 80 cm)  
au prix préférentiel de 35 €***

Trois bonnes raisons de faire cet investissement :

- vous diminuez vos déplacements à la déchetterie,
- vous participez à la réduction des déchets,
- vous disposez sous la main d'un compost destiné à la fumure de votre potager et de vos plantations.

### Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny  
Déchetterie intercommunale à PIRAJOUX, Bois Besson RD 86  
Thierry MAYER - tél : 04.74.47.32.14 / 06.32.70.69.79

## LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles se font sur la Communauté de Communes du Canton de Coligny les lundi, mardi et jeudi matins (jour selon les communes).

**Pour la commune de Salavre le jour de la collecte est le LUNDI .**

Petits rappels :

- Les sacs poubelles hermétiquement fermés et/ou les bacs roulants doivent être déposés le matin de la collecte ou au plus tôt la veille au soir (selon l'heure de passage).
- Les bouteilles en verre, le papier, les emballages ménagers sont à déposer dans les colonnes de tri sélectif (PAV).
- Les déchets verts, le carton, les piles, les ampoules... sont à déposer à la déchetterie.

Afin de réduire les tonnages et de vérifier la bonne application des consignes de tri, Organom a mis en place une politique de contrôle de la qualité des déchets entrants au centre d'enfouissement de la Tienne à Viriat.

Pour la seule période du 7 novembre au 2 décembre 2011 : sur 16 bennes de déchets ménagers contrôlées à la réception sur le site de la Tienne, en provenance du canton de Coligny, 10 ont été jugées non conformes → présence de volumes importants de produits recyclables comme les cartons, bouteilles plastiques et le verre.

Face à ce constat, la Communauté de Communes du Canton de Coligny a instauré des campagnes de contrôle par les agents de collecte : vérification des sacs et bacs déposés pour l'enlèvement et sélection visuelle.

**En cas de tri non effectué, les sacs ne seront pas collectés et marqués d'un autocollant « Refus de collecte ». Les campagnes de contrôle continueront d'avoir lieu de façon inopinée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny. SOYEZ VIGILANTS, DES SANCTIONS POURRAIENT SUIVRE.**

*Illustration : photo d'une benne refusée à la Tienne*

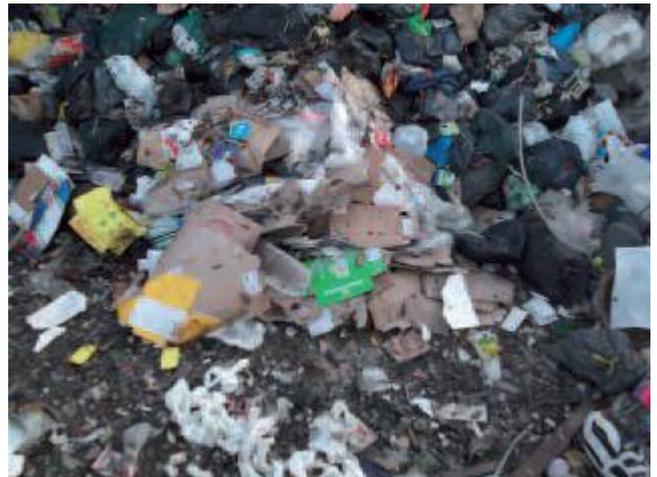
### ATTENTION A L'UTILISATION DES CONTENEURS COLLECTIFS :

**Pas de carton**

**Pas de verre**

**Pas de végétaux**

**Pas d'emballages**



### REPLACEMENT DES JOURS FÉRIÉS :

JOURS FERIES		JOURS DE REMPLACEMENT
Noël	25/12/2012	lundi 24 décembre 2012
Jour de l'An	01/01/2013	lundi 31 décembre 2012
Lundi de Pâques	01/04/2013	samedi 30 mars 2013
Ascension	09/05/2013	samedi 11 mai 2013
Lundi de Pentecôte	20/05/2013	samedi 18 mai 2013
Assomption	15/08/2013	samedi 17 août 2013
Armistice 1918	11/11/2013	samedi 9 novembre 2013

***Dépôt des sacs et bacs exclusivement la veille au soir***

## LA COLLECTE SELECTIVE (PAV)

Un geste de tri, c'est respecter Dame Nature...

Pensez à trier vos EMBALLAGES MENAGERS :



Bien mettre les petits pots dans la colonne VERRE :



N'oubliez pas les papiers, journaux et prospectus dans la colonne BLEUE :



PHOTOTHEQUE : ECO-EMBALLAGES

Une question, un renseignement : Communauté de Communes du Canton de Coligny - tél : 04.74.42.04.76

Le point propreté de Salavre se situe Route du Village après l'Aire des Capettes en venant de la RD 1083



Crédit photos des conteneurs de tri : commune de Salavre

## OPERATION OPAH

La Communauté de Communes du Canton de Coligny vient de lancer sur l'ensemble de son territoire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette action vise à améliorer le parc de logements existants (construits avant 1975) dans les neuf communes du Canton de Coligny.

Elle s'adresse à la fois aux propriétaires occupants (propriétaire habitant son propre logement) et aux propriétaires bailleurs (propriétaire louant un logement).

### **Vous avez un projet de réhabilitation de votre logement :**

- **pour améliorer son confort thermique** (travaux d'économie d'énergie : isolation, remplacement des fenêtres, chauffage...),
- **pour améliorer sa vie au quotidien et son autonomie** (travaux d'adaptation au vieillissement, travaux d'amélioration sanitaire...),
- **pour se mettre aux normes** : électricité, assainissement individuel
- **pour réhabiliter un logement vacant, etc...**



### **Contactez le Pact de l'Ain, en charge de l'animation de cette opération pour :**

- **une information,**
- **un conseil technique,**
- **connaître les possibilités de financement de votre opération,**
- **vous aider dans l'ensemble de vos démarches.**

#### Renseignements :

Lors des permanences d'information, de 10h à 12h :

- Le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, en mairie de COLIGNY
- Le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois, en mairie de MARBOZ

Après du PACT de l'Ain : Denis PERRIN - Tél : 04 74 21 02 01 - Fax : 04 74 21 71 85 - mail : d.perrin@pact01.fr

#### **ATTENTION :**

**Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur,  
vous ne devez pas commencer les travaux subventionnés avant d'avoir obtenu  
tous les accords de financement**

*Illustrations : 2 photos de travaux -isolation thermique- & - adaptation d'une salle de bains-*

## PETITE ENFANCE

Vous recherchez un mode de garde pour votre jeune enfant ? chez une assistante maternelle, dans une crèche, quelles différences ? N'hésitez pas à contacter le relais caRAMel pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

La Communauté de Communes du Canton de Coligny vous propose ces deux modes d'accueil :



### 1. Chez une assistante maternelle

Renseignements : le Relais d'Assistantes Maternelles caRAMel

Carmen PEREIRA & Marie-Jo HOORNE tél : 04.74.42.33.04 ou 06.24.67.90.49 / mail :

[relais.caramel@wanadoo.fr](mailto:relais.caramel@wanadoo.fr)

Organisation du RAM sur le canton de Coligny : antenne située au Pôle Petite enfance à BENY

- Permanences administratives pour les parents et les assistantes maternelles : le jeudi après-midi ou sur rendez-vous le vendredi matin

- Temps collectifs pour les assistantes maternelles et les enfants : le jeudi matin et ponctuellement le vendredi matin (psychomotricité et jeux d'eau)

- Service de prêt de jeux et de matériel (réservé aux professionnelles) : une fois par mois le jeudi matin - se renseigner auprès du RAM pour les dates précises.

*Illustrations :*

*Photos lors de temps collectifs* - musique  
- psychomotricité



### 2. En structures collectives : crèche et halte-garderie

Pour vos enfants, vos petits enfants âgés de 10 semaines à 4 ans

un mode de garde régulier ou très occasionnel (par exemple : pour les petites vacances, le temps d'un rendez-vous ou de faire vos courses...)

du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (18h le vendredi)

A DOMSURE : Micro crèche Car'hibou  
Le Village, face à l'école

A BENY : Multi accueil Caram'bole  
Pôle Petite enfance, Le Poisiat RD 28



Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny

Pôle Petite Enfance à BENY, le Poisiat

Contact : Isabelle BADOUX - tél : 04.74.30.41.53 /

mail : [petiteenfance01@orange.fr](mailto:petiteenfance01@orange.fr)

*Illustrations :*

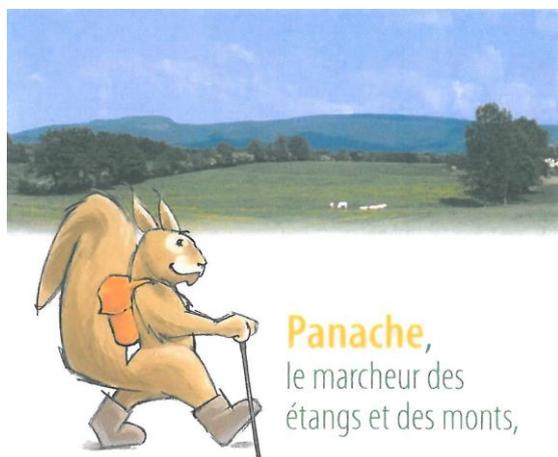
*photos des activités dans les structures d'accueil*

- 2 pour Car'hibou à Domsure : De l'art contemporain / Des bulles...

- 2 pour Caram'bole à Béný : Exercices de motricité / La vie en bleu



L'année 2013 est marquée par un projet en commun sur les territoires des Communautés de Communes de Treffort en Revermont et Coligny : l'élaboration d'un parcours sensoriel avec les enfants, le personnel Petite Enfance, les assistantes maternelles et les intervenants musicaux Aline, Didier et François.



**Panache,**  
le marcheur des  
étangs et des monts,

**vous invite sur les sentiers  
de randonnée de la  
Communauté de Communes  
du Canton de Coligny**



## SENTIERS DE RANDONNEE

Au programme 2013, 150 kilomètres de sentiers de randonnée balisés, 9 circuits à découvrir tout au long de l'année sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny :

Pour plus d'information, vous pouvez vous procurer le cartoguide, sur demande, à votre mairie ou aux bureaux de la Communauté de Communes. Il est gratuit, faites en bon usage.

Après la soirée de lancement à Fougemagne le 1<sup>er</sup> juin 2012, la Communauté de Communes du Canton de Coligny vous donne **rendez-vous pour une journée découverte des sentiers de randonnée le dimanche 2 juin 2013.**

### Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny -  
tél : 04.74.42.04.76

### *Illustrations :*

*Photo - Promenade en musique autour de l'étang de Fougemagne lors de la soirée de lancement*  
*Page de couverture du cartoguide*



Nom du circuit	Point de départ	Distance
<b>A la découverte du Père de l'Europe</b>	BEAUPONT - Parking place publique	17,6 km
<b>A la croisée des chemins</b>	DOMSURE - Parking place de l'Eglise	13,5 km
<b>Mystérieuse Fougemagne</b>	BEAUPONT - Parking Place publique	15,4 km
<b>A la découverte de Marmont</b>	BENY - Place de l'Eglise	16,1 km
<b>L'or jaune du Dieu de Coligny</b>	COLIGNY - Place de l'Eglise	6,7 km
<b>Le sentier des Chapelles</b>	SALAVRE - Eglise	6,5 km
<b>Balade en bocage bressan</b>	MARBOZ - Place du Champ de Foire	19,9 km
<b>Les clapotis du Solnan</b>	VERJON - Le lavoir	8 km
<b>Sur les traces du cheval de bronze</b>	VILLEMOTIER - Place de l'Eglise	14,5 km



**Le livret du voisinage de la Section des Agricultrices de la FDSEA de l'Ain : « Vois'Ain, voisines, au cœur des campagnes ».**

La campagne, cadre de vie recherché, espace de détente et d'activités, est aussi un espace économique où travaillent artisans, commerçants et agriculteurs. Vivre à la campagne, c'est aussi coexister avec le monde agricole.

Afin d'aider à la bonne harmonie entre voisins, entre agriculteurs et nouveaux arrivants dans les communes, la section des agricultrices de la FDSEA de l'Ain a réalisé un livret du voisinage. Ce livret, à disposition dans les mairies, présente une Charte de bon voisinage, qui rappelle quelques principes de cordialité et donne des informations sur l'activité agricole et ses contraintes. Son objectif premier est de développer la communication entre agriculteurs et habitants de votre commune, afin d'éviter toute incompréhension et parfois litiges entre ces différents utilisateurs du territoire.

Vivre en milieu rural, c'est aussi faire le choix de vivre en milieu agricole, avec les agriculteurs et leurs pratiques. Le bon voisinage permet de profiter d'une qualité de vie plus saine.

La Section des Agricultrices de la FDSEA de l'Ain.

# CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence

**ALLOCATIONS FAMILIALES**  
Caf de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur votre dossier.

**Par INTERNET :**  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

**Par TELEPHONE :**  
**0 810 25 01 10**  
(prix appel local depuis un poste fixe)

- **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**
  - Pour consulter votre dossier :
    - date et détail des paiements,
    - état de traitement de votre courrier,
    - demande d'une attestation de paiement.
- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30**
  - Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

*N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.*

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDEC AUX PERSONNES DE L'AIN  
**ADAPA**  
L'aide à domicile pour tous

Débordé par le quotidien, de retour d'hospitalisation, seul, fatigué... ?  
Vous avez besoin d'aide, de soutien ou de compagnie ?

**L'ADAPA met à votre disposition des services adaptés**

- Agrément Services à la Personne
- Conventions Conseil Général et Caisses de Retraite
- CESU
- Chèque Domicile Liberté
- Déductions fiscales possibles

**Aide à la personne**  
(toilette simple, lever et/ou coucher, habillage, repas...)

**Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne**  
(entretien du linge et du cadre de vie)

**Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle**

**Nous pouvons également vous proposer d'autres services...**

**Contactez-nous au 04 74 45 51 70**, la responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins, répondre aux questions qui vous préoccupent, vous informer de vos droits et envisager les financements possibles...

**Mme Maryline SOUPE DIT DUBOIS**  
16, rue de la Gare - 01370 ST ETIENNE DU BOIS  
[m.soupe-dit-dubois@adapa01.com](mailto:m.soupe-dit-dubois@adapa01.com)

**Permanences :**

- Bureau de St Etienne du Bois le jeudi de 14h à 15h30
- Mairie de Coligny les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 14h à 15h30
- Mairie de Jasseron les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois de 14h à 15h30

UNA Union Nationale de Nid, des Soins et des Services aux Domiciles

sj services à la personne

## Le CLIC\* des Pays de Bresse



### À quoi ça sert ?

- à répondre aux besoins des retraités et des personnes âgées (trouver le bon interlocuteur, connaître ses droits, recevoir gratuitement la carte MEMO, aider au montage des dossiers administratifs...)
- à informer lors de réunions publiques ou des ateliers de prévention sur des thèmes d'actualités (voir calendrier 2013 en bas de page)
- à animer le réseau de partenaires (élus, professionnels, associations...)

### Comment joindre le CLIC ?

- un seul numéro de téléphone : **04 74 30 78 24**
- des permanences à Coligny le 1<sup>er</sup> vendredi du mois et à Marboz le 3<sup>ème</sup> lundi du mois (9h – 12h)
- un site internet [www.clicdespaysdebresse.org](http://www.clicdespaysdebresse.org) et sa page contact

### Comment ça marche ?

- standard téléphonique (messagerie en cas d'indisponibilité)
- accueil libre ou sur rendez vous lors des permanences
- visite à domicile possible après étude
- service gratuit, mis en place par les communautés de communes de Coligny, de Montrevel en Bresse, de Pont de Vaux, de Pont de Veyle et de Saint Trivier de Courtes, et co-financé par le Conseil Général et la CARSAT \*\*Rhône-Alpes

### Calendrier des réunions et ateliers 2013

Canton de ...	Coligny	Montrevel en Bresse	Pont de Vaux	Pont de Veyle	Saint Trivier de Courtes
Janvier				Atelier sur les chutes	
Février			Atelier « mémoire »		
Mars	La baisse de l'audition			La baisse de l'audition	
avril					
Mai	La conduite automobile	Le code de la route		Le code de la route	
Mai		Rhumatisme, arthrose			
Juin	Le sommeil	La sécurité au domicile			Les bases du secourisme
Juin	Le diabète, mieux s'informer et vivre avec				
Septembre					
Octobre	Les p'tits déjeuners senior : l'équilibre alimentaire				
Novembre		Les difficultés respiratoires			

Ces thèmes vous intéressent, vous souhaitez plus de renseignements ? Tel : 04 74 30 78 24 ;

page contacts du site : [www.clicdespaysdebresse.org](http://www.clicdespaysdebresse.org); mail: [clicpaysdebresse@orange.fr](mailto:clicpaysdebresse@orange.fr)

Les réunions sont gratuites et ouvertes à tous. Les ateliers se font sur inscription auprès du CLIC.

---

\*centre local d'information et de coordination gériatrique

\*\*caisse d'assurance retraite et de la santé au travail



## LA GENDARMERIE MET EN GARDE

La gendarmerie vous met en garde sur les vols et les cambriolages dans les domiciles en l'absence de leurs occupants. Afin de limiter au maximum les risques de visites indésirables, la gendarmerie rappelle quelques conseils utiles:

- signalez à vos voisins votre absence; ils pourront faire appel à la gendarmerie en cas de comportements ou de bruits suspects et inhabituels.
- Fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseil auprès de professionnels pour adapter vos dispositifs de fermeture et vos systèmes d'alarme notamment en ce qui concerne les locaux professionnels.
- Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou un membre de la famille.
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr après les avoir répertoriés et photographiés.
- Ne laissez pas entrer dans votre domicile les démarcheurs qui ne pourraient officiellement justifier de leur profession.
- Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, cartes bancaires, chéquiers et tout autre objet apparent qui pourraient susciter la convoitise.

Sachez que pendant les semaines de vacances, des patrouilles de surveillance seront renforcées, de jour comme de nuit, afin de dissuader le passage à l'acte des cambrioleurs. N'hésitez pas à faire part aux services de gendarmerie de tout fait ou comportement anormal et signalez tout passage de véhicule suspect.

L'opération tranquillité vacances reste d'actualité; les services de gendarmerie sont à votre disposition pour tout renseignement utile.

Gendarmerie de Montrevel-en-Bresse  
04.74.30.83.55

### Lutte contre l'Ambroisie

#### Un problème de santé publique au cœur de nos villes et nos campagnes



Si vous avez des questions par rapport à l'ambrosie, vous trouverez de la documentation en mairie ainsi que le nom du correspondant communal chargé du dossier de la lutte contre la prolifération de cette plante.



**Conscrits de l'année 2012**

